

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 6 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le SIX du mois d'OCTOBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

Nombre de conseillers en exercice à 22 membres.

13 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, BARIGAULT Véronique, BRAUD Françoise, CHAUFOURNIER Joelle, GOURDON Samuel, LIAIGRE Sandrine.

01 Votant par procuration :

Mme ROCHER Lucette ayant donné procuration à Mme CHARRIER Maryse

08 Excusés : BECUE Patrice, BERTRAND David, DERBORD William, DURAND Ludivine, FAURE Sébastien, METREAU Jacques, PIGNON Céline, ROUSSEAU Huguette.

M Mattieu MANCEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : le mercredi 30 septembre 2025

Date de publication : le mercredi 8 octobre 2025

DOMAINE ET PATRIMOINE - 3.3 LOCATIONS

AVENANT 01 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE L'AIRVAUDAIS ET DU VAL DU THOUET

DEL.2025-063

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n°2024-12 en date du 2 décembre 2024, Conseil municipal a fixé les modalités de mise à disposition de locaux au profit du Centre Socio-culturel de l'Airvaudais et du Val de Thouet (CSC), en vue de conduire ses actions. La convention correspondante a été signée en date du 3 décembre 2024.

M. le Maire indique que dans le cadre du renouvellement de la convention de la Communauté des Communes de l'Airvaudais Val de Thouet avec le CSC, il a été convenu que les charges de chauffage du siège du CSC soient prises en charge par l'intercommunalité directement. Aussi il convient de modifier la convention de 2024.

✓ **Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

- **De modifier L'article 1er : Facturation des charges du local situé 16 ter Rue Emmanuel BONNET à Airvault**

Charges :

A compter du 1^{er} janvier 2025, Les dépenses de chauffage du local du 16 ter Rue Emmanuel BONNET, sont facturées à la Communauté de Communes de l'Airvaudais Val de Thouet (CCAVT) sur la base de 34 % de la consommation totale du site CSC -CCAS France Service et non pas, au CSC comme le prévoyait la convention initiale. Un contrat d'abonnement de distribution calorifique sera souscrit par la CCAVT avec la Commune (Via l'entité budgétaire du SPIC)

- **De remplacer comme suit L'article 2 – Les biens mis à disposition et conditions**

L'article 2.5 - Autres équipements :

La Commune met à disposition du Centre Socio-Culturel les locaux suivants, dont les modalités ont été arrêtées par les conventions :

- En date du 4 février 2011 pour le local situé au 5 Rue Porte de Caillon :
- En date du 27 mars 2007 pour le local pour le Point Animation Jeunesse (PAJ)

Les locaux du 19 rue de la Chaperonnière, ont été mis à disposition de la CCAVT en 2005, lors du transfert de la compétence « Petite enfance 0-6 ans » à la CCAVT.

Les autres modalités de la convention de mise à disposition de locaux pour les activités du Centre Socio-culturel ne sont pas modifiées.

✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Pour extrait certifié conforme, le 7 octobre 2025

Mattieu MANCEAU,
Secrétaire de séance,



Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault



AR-Préfecture

079-200085785-20251008-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-10-2025

Publication le : 08-10-2025

~ 2 ~



Le Maire,

Olivier FOUILLET